

## Les Règles vous avez dit ...

### La clôture grillagée anti-sanglier des hors limites des trous 1, 2, 3, 4, 5, 12, 13

Comme pour tout élément de limites, **un dégagement gratuit n'est pas autorisé.**  
Poteaux et grillage sont hors limites et ne sont donc pas des obstructions inamovibles.

Cas : Vous retrouvez votre balle au repos sur l'herbe, côté parcours, près du grillage de hors limites. Celui-ci *interfère(1)* avec le coup que vous voulez jouer.



Vous avez deux possibilités :

- vous jouez votre coup là où repose votre balle et donc **sans pénalité**,
- ou
- vous déclarez votre balle injouable et vous vous dégagez selon la Règle 19.2 avec **1 coup de pénalité**.

Cas particulier : Votre balle au repos touche un morceau de toile de paillage, côté parcours, près du grillage de hors limites. A la fois le grillage et la toile *interfèrent(1)* avec le coup que vous voulez jouer.



La toile de paillage est une obstruction inamovible.

- vous vous dégagez selon la Règle 16.1b **sans pénalité**.

### La clôture grillagée de la zone d'éco-pâturage des trous 11, 12, 15

C'est une obstruction inamovible, **un dégagement gratuit est autorisé.**

Cas : Vous retrouvez votre balle au repos, côté zone générale, près du grillage de la zone d'éco-pâturage. Celui-ci *interfère(1)* avec le coup que vous voulez jouer.

- vous vous dégagez selon la Règle 16.1b **sans pénalité**,
- ou, pour les trous 11 et 15, s'il vous est impossible d'avoir une zone de dégagement pas plus près du trou,
- vous vous dégagez dans la dropping zone appropriée **sans pénalité**.

(1) votre balle touche ou repose sur le grillage/la toile, ou bien le grillage/la toile interfère physiquement avec votre zone de stance ou celle de votre swing intentionnel.